

Bienvenue à INTERC'EAU

A partir du 1^{er} janvier 2018, la Communauté de communes du Clermontais exercera les compétences Eau et Assainissement. A ce titre, elle crée sa régie intercommunale Interc'Eau pour développer un service responsable, de qualité et de proximité sur la base des services Eau et Assainissement existants sur le Clermontais.

La Communauté de communes respectera les engagements des communes, en tenant compte des particularités communales et des dispositions réglementaires.

A l'occasion de la dernière facturation de 2017, voici ce qu'il faut retenir.

Qu'est ce qui change pour les abonnés ?

Clermont l'Hérault, Nébian et Villeneuve

Rien ne change pour les abonnés des communes de Clermont l'Hérault, Nébian et Villeneuve. La SAUR reste gestionnaire au nom de la Communauté de communes.

Qui facturera ? La SAUR

Tél. 04 34 20 30 01

Urgences Tél. 04 34 20 30 08

Péret

Rien ne change pour les abonnés de Péret. La Pérotoise des Eaux reste gestionnaire du service au nom de la Communauté de communes.

Qui facturera ?

La Pérotoise des Eaux

Tél. 07 81 69 24 90

Urgences Tél. 07 69 80 94 00

Usclas d'Hérault

Pour les abonnés d'Usclas d'Hérault, la gestion de l'eau potable sera toujours assurée par le Syndicat intercommunal des eaux de la vallée de l'Hérault (SIEVH). Par contre l'assainissement sera géré par la régie intercommunale Interc'eau.

Qui facturera ? Le SIEVH

Tél. 04 67 25 28 29

Et sur l'assainissement ? Interc'Eau

N° Vert 0 805 295 715

Les autres communes

Les abonnés des communes de :

Aspiran,	Lieuran Cabrières,
Brignac,	Mérifons,
Cabrières,	Mourèze,
Canet,	Octon,
Ceyras,	Paulhan,
Fontès,	Saint Félix de Lodez,
Lacoste,	Salasc,
Liausson,	et Valmascle

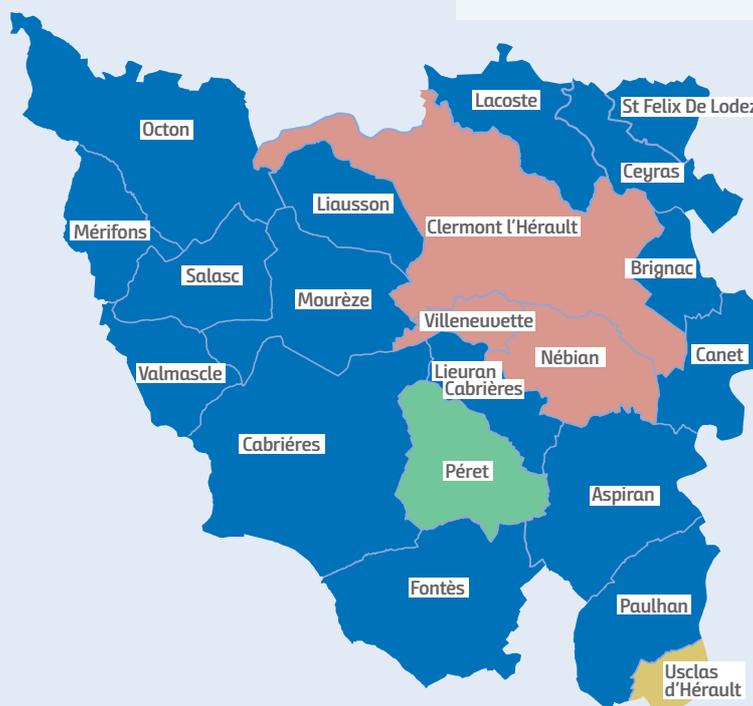
seront gérés par la régie intercommunale Interc'Eau.

Qui facturera ? Interc'Eau

Qui appeler en cas de problème sur l'eau ou l'assainissement ?

Interc'Eau

N° Vert 0 805 295 715

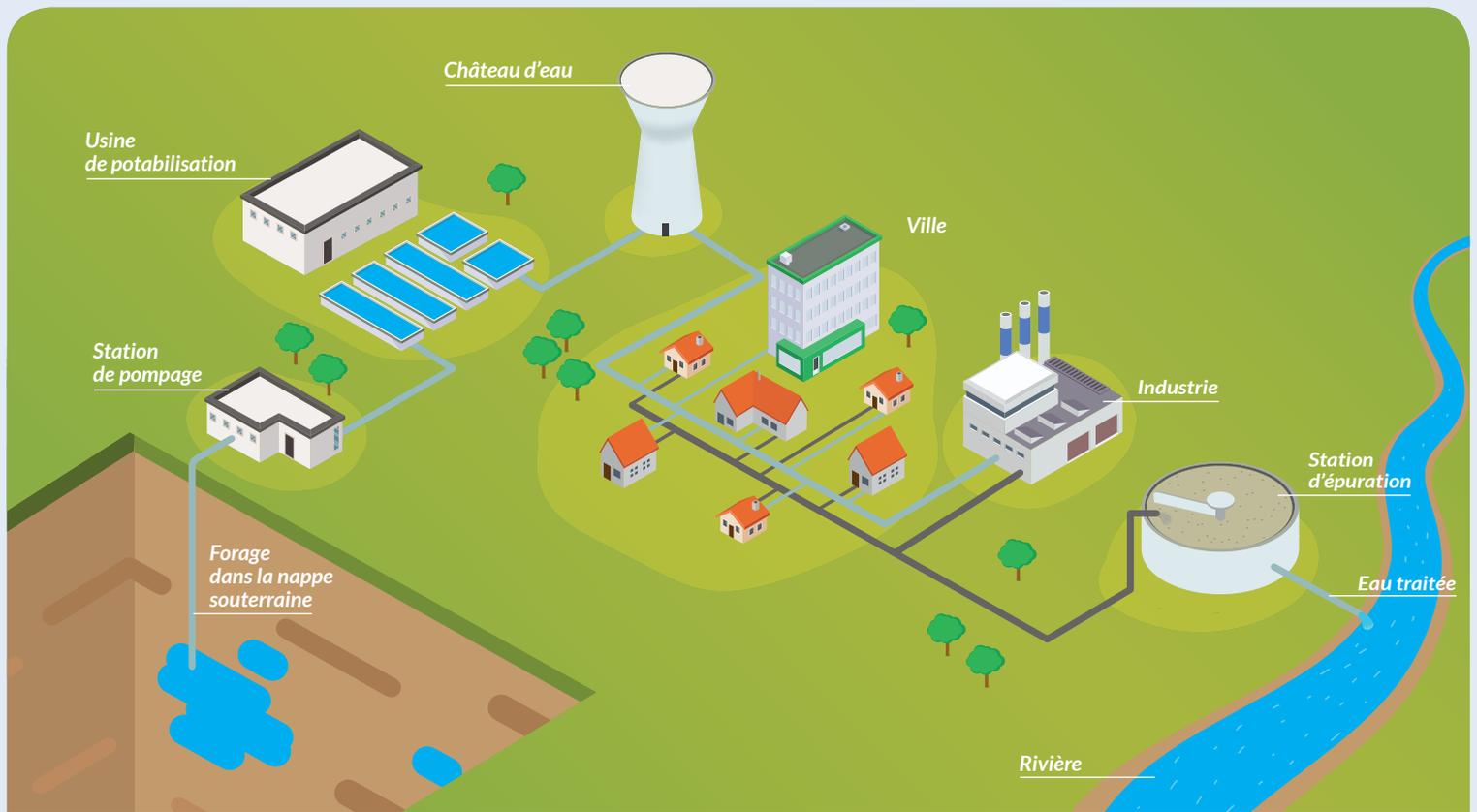


INFOS PRATIQUES – Régie intercommunale Interc'Eau

Les demandes des usagers seront traitées directement par les services techniques d'INTERC'EAU basés à la Zac de la Barthe à Paulhan. Les horaires d'accueil du public et les accueils téléphoniques (semaine et week end) seront communiqués très prochainement.

Vous pouvez d'ores et déjà nous contacter par téléphone **N° Vert 0 805 295 715**

Et par mail : eau.assainissement@cc-clermontais.fr



Le circuit de l'eau, du captage à la distribution

LA RÉGIE, EN BREF

Les moyens de la régie

- 💧 Une direction pour planifier et pérenniser la gestion et suivre les travaux
- 💧 Des agents de terrain spécialisés, œuvrant au quotidien, pour exploiter les installations, assurer les astreintes et répondre aux urgences
- 💧 Un centre technique et un accueil du public à Paulhan

Les missions de la régie

- 💧 Répondre aux demandes et informer les usagers
- 💧 Sécuriser les ressources en eau et s'engager dans une politique d'économie de l'eau
- 💧 Préserver la qualité des milieux naturels par une maîtrise du traitement des eaux
- 💧 Harmoniser et améliorer la qualité des services actuels

Le savez-vous ?

Le service public eau et assainissement a pour mission d'acheminer l'eau potable jusqu'au robinet du consommateur, puis de collecter et de traiter les eaux usées avant leur retour au milieu naturel.



L'eau potable, en quelques chiffres

L'exploitation du service public de l'eau c'est : produire (captage puis traitement), transporter et stocker aux réservoirs afin de distribuer une eau potable aux abonnés.

- 33** réservoirs de stockage
- 280** km de réseaux
- 27** captages ou forages prélevant près de 2,2Mm³/an



L'assainissement, en quelques chiffres

L'exploitation du service public d'assainissement c'est : collecter les eaux usées, les transporter vers les stations d'épuration pour les traiter.

- 22** stations d'épuration
- 235** km de réseau
- 63** postes de refoulement